

25-07-17Publication

Avis de l'EFSA relatif à l'utilisation du carbonate de diméthyle dans les MCDA

Cet avis de l'EFSA traite de l'évaluation de la sécurité sanitaire du carbonate de diméthyle utilisé comme monomère pour la fabrication d'un prépolymère de polycarbonate avec du 1,6-hexanediol. La réaction de ce prépolymère avec du 4,4-méthylènediphényldiisocyanate (MDI) et des diols tels que le polypropylène glycol et le 1,4-butanediol permet de formuler un thermoplastique polyuréthane contenant 29 % du prépolymère de polycarbonate. Ce polymère est destiné à être utilisé pour la fabrication d'articles à usage répété pour des courtes durées de contact (d 30 min) et à température ambiante pour les types de nourriture simulés avec de l'éthanol à 10 % et de l'acide acétique à 3 %. D'après les études de migration spécifique et de génotoxicité in vitro, le groupe d'expert de l'EFSA a conclu que l'utilisation du carbonate de diméthyle n'entraînait pas de préoccupation sanitaire selon les applications décrites dans ce document.

Ce document est disponible sur le site internet : *Safety assessment of the substance dimethyl carbonate for use in food contact materials*

Liens :

Nouvelles en relation :

« Retour